



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2015

26-30 janvier 2015, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2014
(2-5 septembre 2014, New York)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions d'organisation | 3 |
| <i>Débat consacré au PNUD</i> | |
| II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives | 3 |
| III. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD | 8 |
| IV. Programmes de pays et questions connexes | 9 |
| XIV. Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement | 10 |
| <i>Débat consacré au FNAP</i> | |
| VI. Déclaration du Directeur exécutif et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP | 11 |
| V. Mise à jour de la politique de contrôle du FNUAP | 16 |
| VIII. Programmes de pays et questions connexes | 16 |
| VII. Questions financières, budgétaires et administratives | 17 |
| IX. Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement | 17 |
| <i>Débat consacré à l'UNOPS</i> | |
| X. Déclaration du Directeur exécutif et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies, 2013 | 19 |



Débat conjoint

| | |
|--|----|
| XI. Questions financières, budgétaires et administratives | 22 |
| XII. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida | 24 |
| XIII. Visites sur le terrain. | 26 |
| XV. Questions diverses. | 27 |

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue du 2 au 5 septembre 2014 à New York.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa deuxième session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2014 (DP/2014/18). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2015 (DP/2014/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2015.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2014 figurent dans le document publié sous la cote DP/2015/2, qui peut être consulté sur son site Web.

4. Par la décision 2014/29, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses sessions de 2015:

| | |
|-----------------------------|--|
| Première session ordinaire: | 26-30 janvier 2015 |
| Session annuelle: | 1 ^{er} -12 juin 2015 (New York) |
| Deuxième session ordinaire: | 1 ^{er} -4 septembre 2015 |

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (dont le texte peut être consulté sur le site Web du Conseil), l'Administratrice a abordé les quatre grands sujets suivants : l'action menée par le PNUD en réponse aux crises internationales simultanées, notamment l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest; l'appui consenti par le Fonds aux grands processus mondiaux de développement; les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2017, et la restructuration de l'organisation; les ressources financières de l'organisation et l'importance que revêtent la transparence et la responsabilisation. L'Administratrice a débuté sa présentation par la diffusion d'une vidéo sur l'action que mène le PNUD pour soutenir l'industrie de pêche au thon du Pacifique-Sud, l'accent étant mis sur les problèmes de durabilité et les moyens de subsistance.

6. L'Administratrice a souligné que les effets dommageables des crises et des conflits sur les acquis du développement appelaient une attention particulière de la communauté internationale. Le PNUD était résolu à faire face aux crises qui étaient apparues simultanément, conformément à son mandat consistant à appuyer le relèvement rapide et à renforcer les capacités de résistance. L'Administratrice a évoqué la détermination du PNUD d'aider les communautés ciblées et vulnérables en Iraq. Elle a traité du développement des moyens de subsistance et du renforcement de la résistance pour faire face au conflit dans la République arabe syrienne, de l'évaluation des dégâts et de la planification du relèvement à Gaza,

ainsi que de l'appui de l'organisation à la vérification des élections en Afghanistan. Elle a évoqué les programmes mis en œuvre par le PNUD pour stabiliser la gouvernance dans la République centrafricaine, ainsi que son relèvement rapide, la consolidation de la paix et le travail de réconciliation dans le Soudan du Sud. Quant à l'épidémie de maladie à virus Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest, le PNUD s'emploie activement, en collaboration avec les pays touchés et l'ensemble du système des Nations Unies, à coordonner et à appuyer la riposte, aux niveaux national et régional.

7. L'Administratrice a souligné que pour surmonter ces crises et les problèmes majeurs que posent la pauvreté, le changement climatique et la détérioration de l'environnement, la communauté internationale devait s'entendre sur un programme de développement mondial ambitieux. Au titre de l'appui au programme de développement pour l'après-2015 et à l'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le PNUD a notamment aidé les pays à élaborer des plans d'action visant à atteindre les OMD plus rapidement, ce qui a facilité le passage à de futurs objectifs de développement durable. Elle a également souligné le rôle de chef de file que jouait le PNUD auprès des organismes des Nations Unies et sa détermination à collaborer avec le système de développement au renforcement du pouvoir d'action du résident coordonnateur et de rendre les équipes de pays et l'ensemble de l'Organisation prêtes à répondre aux besoins du monde de l'après-2015. Elle a appelé l'attention sur l'action que mène le PNUD face au changement climatique, et sur le rôle actif qu'il joue, s'agissant d'organiser la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et d'y participer. En outre, le PNUD était fermement résolu à appuyer le Sommet sur le climat de 2014, organisé sous l'égide du Secrétaire général.

8. Le PNUD avait conçu son plan stratégique pour 2014-2017 pour s'assurer qu'il était à même de relever les défis susmentionnés et de répondre aux besoins des pays de programme dès à présent et au-delà de 2015. Ce plan tenait compte des priorités des pays de programme et des organisations régionales, et ses thèmes essentiels s'inspiraient du nouveau programme mondial de développement. Les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes appuyaient sans réserve l'accent mis sur les résultats et la qualité des programmes. L'harmonisation des programmes se déroulait rapidement et selon le calendrier - les cinq régions et près de 60 bureaux de pays ayant déjà achevé la première phase - et devrait se terminer avant la fin du premier trimestre de 2015.

9. L'Administratrice a fait le point des changements institutionnels. Le PNUD s'employait déjà à positionner le personnel suivant les nouvelles structures, s'employant avant tout à remédier aux dysfonctionnements et à renforcer la gestion axée sur les résultats, la gestion des connaissances et l'assurance de la qualité des programmes. Le PNUD avait achevé la première phase de ce remaniement et annoncé à une grande partie de ses employés la nature de leurs nouvelles fonctions. Les nouvelles structures devraient être établies avant le début d'octobre 2014 et l'ensemble du personnel prêt avant la fin de 2015. Le PNUD était déterminé à mettre en œuvre le processus rapidement, tout en respectant le principe de l'équité. Puis, l'ensemble des services relatifs à l'élaboration des politiques seraient harmonisés de manière fonctionnelle dans le nouveau Bureau des politiques et de l'appui aux programmes; les services consultatifs seraient mieux adaptés aux besoins des pays de programme, et l'empreinte du Siège beaucoup moins présente. Consciente des difficultés que rencontre le personnel, l'Administratrice a donné

l'assurance au Conseil que les changements et les nouvelles méthodes de travail simplifieraient les procédures et renforceraient l'efficacité.

10. L'Administratrice a également présenté l'examen annuel de la situation financière, 2013 (DP/2014/20 et ses annexes), ainsi que les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière, 2013 (DP/2014/20/Add.1). En 2013, le PNUD avait obtenu une opinion d'audit sans réserve, ce qui représentait près de dix années d'opinions favorables rendues par le Comité des commissaires aux comptes. Le Programme tirerait parti de ce succès en améliorant encore davantage le cadre national de mise en œuvre moyennant une gestion axée sur les risques plus rigoureuse. En 2013, le Programme avait reçu un montant total de contributions de 4,83 milliards de dollars, le montant total des dépenses s'élevant à 5,25 milliards de dollars. Le montant des ressources ordinaires s'élevait à 895,7 millions de dollars, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2012, et l'organisation comptait six donateurs de plus, soit au total 56 membres. Les contributions aux ressources autres que les ressources de base se chiffraient à 3,93 milliards de dollars en 2013, soit une hausse de 30 % de la part des pays de programme. Le solde des ressources inutilisées en 2013 se chiffrait à 4,37 milliards de dollars, soit une légère augmentation par rapport à 2012 due en partie à des ajustements sur exercices antérieurs, effectués conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le PNUD attachait une grande importance au principe de transparence et de responsabilisation, comme en témoignait la vaste quantité d'information publiée sur son site Web open.undp.org, son action en qualité de membre fondateur et hôte conjoint de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ainsi que la divulgation publique des rapports d'audit interne.

11. Les membres du Conseil d'administration se sont réjouis de la coopération étroite que l'Administratrice entretient avec les États Membres et les dirigeants du PNUD. Ils ont félicité le Programme pour sa présence mondiale en période de grande instabilité. Soulignant les effets préjudiciables de l'évolution des conflits et des crises sur le développement humain, les délégations ont signalé le rôle majeur de chef de file que jouait le PNUD, s'agissant d'appuyer le passage de la phase des secours à celle du développement au sein du système de développement des Nations Unies. L'accent mis sur des institutions ouvertes à tous et la capacité de résistance a mis l'organisation en position de force pour apporter une contribution utile, en particulier dans les milieux fragilisés et touchés par des crises. Les membres du Conseil ont encouragé le PNUD à continuer de faire figurer l'inclusion et la résilience parmi ses grandes priorités stratégiques et à renforcer ses capacités dans ces domaines.

12. Les délégations ont souligné le rôle unique joué par le PNUD, s'agissant de réduire la pauvreté, de contribuer à accélérer la réalisation des OMD, et de faire avancer le programme de développement pour l'après-2015. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié au plus haut point la contribution du PNUD et les avis qu'il a émis lors des débats du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Les délégations attachaient une grande importance aux efforts que l'organisation menait sans relâche pour appuyer les États Membres dans le cadre des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 et comptaient, pour l'année à venir, sur l'appui indéfectible qu'elle apporterait aux États Membres, lesquels s'employaient à élaborer conjointement un programme transformateur visant à éliminer la pauvreté et à faire du développement durable une entreprise commune.

13. Un groupe de délégations a souligné que l'examen quadriennal et le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 prévoyaient que l'organisation donne la priorité la plus élevée à son objectif global, qui était d'éliminer la pauvreté. En outre, les délégations encourageaient le PNUD à privilégier avant tout la mise en œuvre de projets liés à la coopération Sud-Sud et à faciliter le transfert de technologies vers les pays en développement. Rappelant la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, elles ont appelé le PNUD à renforcer son appui au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sur les plans humain et financier.

14. En ce qui concerne le programme mondial pour 2014-2017, un certain nombre de délégations ont fait observer que le PNUD devrait s'employer à passer des OMD à un programme de transformation plus ambitieux et universel, fondé sur les objectifs de développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015, alignant ses activités de programme sur le nouveau cadre. Elles voyaient dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du cadre de résultats, prévu pour 2015, une excellente occasion de renforcer l'alignement des activités. Elles ont signalé que les activités de programme, notamment le programme mondial, devaient être déterminées par la demande, tenir pleinement compte des besoins et des objectifs des pays de programme, et pouvoir être adaptées aux situations régionales et locales. Elles ont souligné l'importance revêtue par la présence universelle du PNUD dans les pays de programme, notamment dans les pays à revenu intermédiaire.

15. Pour ce qui est de l'examen structurel, les délégations ont apprécié le dialogue engagé par l'Administratrice avec le Conseil d'administration et sa détermination à renforcer la transparence. Elles souhaitaient savoir quel impact les changements effectués seraient susceptibles d'avoir sur l'exécution des programmes et comment ils amélioreraient l'aptitude du PNUD à fournir un appui adapté aux besoins dans les milieux fragilisés et touchés par des crises. Conscientes que la mise en place de changements structurels n'étaient pas une entreprise aisée, elles ont encouragé l'organisation à tenir le Conseil régulièrement informé.

16. Certaines délégations étaient préoccupées par les répercussions de l'examen structurel sur le personnel des pays en développement. Elles ont fait observer qu'une organisation pour le développement qui choisirait d'ignorer la représentation de certains pays en développement n'envoyait pas un signal positif à ces pays mêmes qui voyaient dans le PNUD une organisation égalitaire et transparente. Elles s'attendaient, à cet égard, à ce que la transparence, la responsabilisation et la gouvernance du système des Nations Unies soient renforcées encore davantage. Faisant référence à la résolution 67/226 de l'examen quadriennal, elles ont souligné combien il importait de mettre en place, à l'échelle du système de développement des Nations Unies, des structures de gouvernance ouvertes à tous qui devaient respecter le principe d'une représentation régionale équitable.

17. Les membres du Conseil d'administration ont salué les progrès réalisés dans l'application du cadre intégré de résultats et de ressources. Ils ont encouragé le PNUD à accélérer la mise en œuvre du cadre et attendaient avec intérêt les prochaines analyses portant sur les capacités et l'exécution des tâches sur le terrain, ainsi que sur les résultats des programmes. Certaines délégations ont demandé que les prochains rapports fassent état des ressources consacrées à la coopération Sud-Sud dans le cadre des accords trilatéraux avec le PNUD. Les délégations ont, dans

l'ensemble, félicité le PNUD pour son remarquable rapport annuel sur la situation financière, qui montrait comment les données, les informations et les analyses pouvaient mettre en lumière les travaux de l'organisation. Soulignant l'importance revêtue par l'évaluation, elles ont exhorté le PNUD à promouvoir une culture dans ce sens à l'échelle de l'organisation. Elles comptaient sur un examen constructif de sa politique d'évaluation et encourageaient le PNUD à élaborer des méthodologies visant à mieux suivre aussi bien les résultats que la contribution apportée pour les obtenir. Elles ont souligné que le PNUD se devait d'être un chef de file des activités reposant sur des données factuelles. Faisant observer que la transparence, l'orientation sur les résultats et l'efficacité importaient au plus haut point, les membres du Conseil d'administration ont salué les efforts consentis par le PNUD pour élaborer une plateforme en ligne, accessible à tous, ayant pour objet de suivre les ressources et les résultats obtenus, et rappelé combien il était nécessaire de mieux gérer les risques.

18. À titre de réponse, l'Administratrice a remercié les délégations d'aider le PNUD à mettre en œuvre le plan stratégique pour 2014-2017, ainsi que le cadre intégré. Le PNUD tirerait parti de l'examen à mi-parcours pour affiner à la fois le plan et le cadre, conformément aux priorités nationales, l'objectif étant d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités. Le PNUD encourageait ses bureaux de pays à recourir davantage aux données factuelles, à chercher des moyens d'intervenir dans de nouveaux secteurs et à promouvoir la coopération Sud-Sud. Dans l'élaboration du plan stratégique, le PNUD s'est employé à rendre l'organisation à même d'accélérer la réalisation des OMD et d'appliquer le programme de développement pour l'après-2015. De même, en faisant reposer le programme mondial sur le plan stratégique, le PNUD visait à l'harmoniser avec le programme pour l'après-2015, en accordant une attention spéciale à la coopération Sud-Sud et en vue d'aider les pays de programme à adapter leurs stratégies nationales de programmes aux objectifs de développement durable. L'action que mène le PNUD dans les pays en crise et en conflit était étroitement liée à la notion de « masse critique », qui rendrait le PNUD à même d'intervenir là où les besoins se faisaient sentir. Le PNUD attachait également une grande importance à sa présence physique dans les pays de programme, partout dans le monde, notamment dans les pays à revenu intermédiaire.

19. L'Administratrice a souligné qu'en dépit des difficultés rencontrées pour les mettre en place, les changements institutionnels s'avèreraient utiles. La direction du PNUD suivait le principe de représentation géographique dans le recrutement de personnel, et tiendrait le Conseil régulièrement informé. Pour ce qui est de la structure de la gouvernance à plus long terme du système de développement des Nations Unies, les fonds et programmes étaient très sensibles à la question de l'adaptation aux objectifs fixés et s'entretenaient avec le Groupe de développement des Nations Unies en vue d'assurer une entière conformité avec le dialogue interactif, qui devait se tenir au Conseil économique et social et informerait le rapport d'examen quadriennal du Secrétaire général prévu pour 2016.

20. En outre, le PNUD utilisait un plan d'exécution visant à rendre compte systématiquement des progrès accomplis dans la suite donnée à l'examen quadriennal, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies. En outre, prenant la coopération Sud-Sud au sérieux, le PNUD continuerait de renforcer l'appui consenti au Bureau des Nations Unies à cet égard, ainsi que son approche programmatique. Le PNUD s'employait avec diligence à

appliquer les recommandations procédant de la décision 18/1 du Comité de haut niveau, ainsi que les propres recommandations du Secrétaire général.

21. L'Administratrice a souligné que le PNUD était déterminé, en collaboration avec ses partenaires nationaux, à évaluer ses travaux de manière approfondie. En concertation avec le Conseil et le Bureau indépendant d'évaluation, le PNUD examinerait sa politique d'évaluation en vue de l'améliorer, s'efforçant en particulier d'établir un contrôle rigoureux de la qualité pour ce qui concerne les évaluations décentralisées. À la suite des débats entre les évaluateurs et la direction, le PNUD publierait ses évaluations, telles qu'elles ont été faites.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

III. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

23. Dans le cadre de sa déclaration liminaire, l'Administratrice a présenté l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2014 et au-delà (DP/2014/21). Elle a fait observer que les contributions au titre des ressources ordinaires du PNUD devaient se chiffrer à 850 millions de dollars en 2014, sous réserve des fluctuations des taux de change, et comprenaient les paiements inscrits au budget pour 2013 mais effectués en 2014. Le montant total de ces ressources atteignait 49 % de l'objectif de 1,75 milliard de dollars retenu pour le budget intégré de l'exercice 2014-2015. L'Administratrice a encouragé les membres du Conseil qui ne l'avaient pas encore fait, d'acquitter leurs contributions le plus tôt possible.

24. L'Administratrice a souligné que les ressources ordinaires (de base) soutenaient la capacité qu'avait l'organisation d'obtenir des résultats et continueraient de le faire. Les ressources ordinaires finançaient l'acquisition des connaissances spécialisées sur le long terme, la gestion institutionnelle et les systèmes de contrôle. Elles permettaient de mettre en place des réseaux de bureaux de pays et de soutenir directement les populations les plus démunies et les plus vulnérables, et contribuaient pour beaucoup à l'efficacité et à la cohérence du système de développement des Nations Unies, dont les activités étaient dirigées et coordonnées par le PNUD. Quant aux autres ressources, à affectation souple, le PNUD était en mesure de les aligner sur les priorités des pays de programme et les résultats du plan stratégique pour 2014-2017. La question des ressources ordinaires de base et des autres ressources en rapport avec la notion de masse critique est traitée dans la section XIV de l'examen quadriennal.

25. Les membres du Conseil d'administration ont remercié l'Administratrice de la démarche consultative qu'avait adoptée le PNUD – d'autant plus importante qu'en vertu de la résolution 67/226 de l'examen quadriennal, le financement du plan stratégique et du cadre intégré se trouvait au cœur de leur programme. Ils sont convenus que les ressources de base devaient demeurer l'assise financière du PNUD, dans la mesure où elles déterminaient son aptitude à obtenir des résultats de manière stratégique, souple et prévisible. Approuvant pleinement l'accent mis par l'organisation sur la mobilisation de nouvelles ressources, notamment au niveau local, ils l'ont encouragée à solliciter davantage le secteur privé de façon à diversifier ses sources de financement.

26. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction l'augmentation du nombre de pays, notamment les pays de programme, qui versaient des contributions au titre du budget ordinaire, sans se préoccuper du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources. Ils ont encouragé le PNUD à chercher des moyens d'obtenir des ressources autres que les ressources de base, qui soient plus souples et plus prévisibles, tout en veillant à ce qu'elles soient alignées sur le plan stratégique et les priorités nationales. Ils attendaient avec intérêt la tenue annuelle d'un dialogue structuré, qui veillerait à ce que le Conseil s'acquitte de son rôle de surveillance, s'agissant du financement des priorités du PNUD. Un certain nombre de délégations ont demandé que le PNUD élabore un plan de mobilisation des contributions visant à financer la suite donnée au cadre intégré de résultats et de ressources. Le PNUD devrait y faire figurer des mesures visant à accroître les ressources de base, ainsi que des propositions concrètes - relatives aux mesures d'incitation, aux mécanismes et aux modalités de financement - en vue d'augmenter le volume des autres ressources alignées sur les résultats du plan stratégique pour 2014-2017, en veillant à ce qu'elles soient moins strictement alignées.

27. En réponse, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir affirmé que les ressources de base devaient demeurer l'assise financière du PNUD, tout en reconnaissant également la nécessité d'engager un dialogue structuré périodique sur le financement sans affectation spéciale des autres ressources. Une partie du dialogue porterait sur les mesures particulières à prendre pour augmenter les ressources de base. Le PNUD était disposé à débattre des mesures d'incitation visant à augmenter à la fois le volume des ressources de base et celui des autres ressources sans affectation spéciale.

28. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

IV. Programmes de pays et questions connexes

29. Le Représentant permanent de l'Afghanistan a présenté en détail le descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan. Les directeurs des bureaux régionaux de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants, ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté respectivement les programmes pour l'Afghanistan, le Timor-Leste, la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur et le Paraguay, chacun élaboré dans l'optique de la région concernée. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a présenté en détail le descriptif de programme pour la Sierra Leone, ainsi que la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays pour la Guinée-Bissau.

30. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programme pour les pays suivants: Afghanistan (DP/DCP/AFG/3), Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/3), Équateur (DP/DCP/ECU/2), Paraguay (DP/DCP/PRY/2), Timor-Leste (DP/DCP/TLS/2) et Sierra Leone (DP/DCP/SLE/3).

31. Conformément à sa décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays suivants, qui avaient été examinés à la session annuelle de 2014 : Angola, Comores, Koweït, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.

32. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays pour la Guinée-Bissau (DP/2014/22).

33. Le Conseil d'administration a approuvé la quatrième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays pour la République arabe syrienne (DP/2014/22/Add.1).

34. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Iraq (DP/2014/22/Add.1).

XIV. Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

35. Dans sa déclaration liminaire, l'Administratrice a présenté un document intitulé « Mobiliser une masse critique de ressources afin d'assurer le succès du développement », qui traitait en particulier de la notion de *masse critique*, élaborée dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal. Dans son document analysant la notion de masse critique, le PNUD a proposé que le Conseil reconnaisse formellement la nécessité de doter l'organisation d'une certaine quantité de ressources – une masse critique – provenant de contributions sans affectation spéciale ou relativement aucune. Le PNUD avait besoin d'une masse critique de ressources afin d'obtenir les résultats énoncés dans le cadre intégré de résultats et de ressources lié au plan stratégique pour 2014-2017.

36. L'Administratrice a indiqué que le niveau de masse critique nécessaire afin de mettre en œuvre le plan stratégique pour 2014-2017, variait de 11,9 à 13,1 milliards de dollars. Tout en sachant que le montant estimé de la masse critique dépassait le volume des ressources régulières (de base) dont il disposait, le PNUD était déterminé à améliorer sa gestion et la qualité de ses rapports sur le financement afin de convaincre les partenaires de sa nécessité. Le PNUD demandait au Conseil d'administration d'approuver la notion générale de masse critique et proposait que l'organisation continue d'élaborer, dans le cadre de son dialogue structuré avec les États Membres, de nouveaux modes de financement, de façon à pouvoir finalement atteindre le niveau proposé de masse critique.

37. Les délégations ont unanimement approuvé que des niveaux adéquats de ressources de base étaient nécessaires pour assurer la viabilité financière des organismes des Nations Unies. Elles se sont félicitées des débats sur la masse critique et salué les efforts menés collectivement par les organisations en vue de définir un certain nombre de principes essentiels qui sous-tendraient les stratégies de financement et d'application de la masse critique. Elles ont loué les efforts consentis par le PNUD pour traduire dans les faits la recommandation de l'examen quadriennal tendant à renforcer le financement global et à améliorer la prévisibilité et la qualité des ressources. Un groupe de délégations a noté cependant que les changements apportés à l'organisation et à ses programmes à la suite de décisions liées à la masse critique ne devraient pas se faire au détriment des activités de programmation dans les pays en développement.

38. Plusieurs délégations, favorables à l'idée d'une *masse critique plus*, ont demandé des précisions sur les hypothèses qui sous-tendent les estimations de calcul de la dotation budgétaire, soit un montant variant de 11,9 à 13,1 milliards de dollars pour le plan stratégique, 2104-2017. Elles souhaitaient savoir comment les

contributions aux fonds du programme « Unis dans l'action » pouvaient cadrer avec la notion de masse critique plus. Elles comprenaient que les ressources à prévoir pour obtenir une masse critique pourraient évoluer avec le temps et attendaient avec intérêt d'en débattre dans le cadre du dialogue structuré périodique, de préférence lors des examens annuels de la situation financière. Afin d'encourager l'apport de contributions de base, certains représentants ont recommandé que le PNUD fasse connaître les résultats obtenus grâce à ces ressources et les adjuge aux donateurs. Ils ont encouragé le PNUD à continuer de consulter les États Membres dans l'élaboration de mécanismes et la prise de mesures d'incitations, destinés à promouvoir l'octroi de financements plus souples, plus prévisibles et moins affectés par avance. Un groupe de délégations a souligné qu'encore que préaffectée, la participation aux coûts aidait les gouvernements à s'assurer la maîtrise des activités et contribuait aux succès des pays de programme, ce dont il conviendrait de tenir compte lorsque l'on envisagerait d'utiliser de mécanismes d'incitation à l'apport de fonds complémentaires moins spécifiquement affectés. Ils ont exhorté le PNUD à mettre en commun, avec les autres organismes des Nations Unies, les meilleures pratiques de financement.

39. En réponse, l'Administratrice s'est félicitée de l'appui des membres du Conseil à la notion de masse critique et à la proposition de participer à un dialogue structuré périodique sur la question du financement global. Sur la façon dont le PNUD parvenait à attribuer un montant en dollars à la notion de masse critique Plus, l'Administratrice a déclaré que l'organisation s'était appuyée sur l'expérience du passé démontrant que l'octroi de ressources plus souples permettait d'obtenir de meilleurs résultats et revêtait une importance capitale dans les premiers stades de l'élaboration des programmes. Toutefois, à défaut de trouver un « chiffre magique », le PNUD proposait un éventail d'estimations sur la masse critique.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

Débat consacré au FNUAP

VI. Déclaration du Directeur exécutif et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Déclaration du Directeur exécutif

41. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif du FNUAP, soulignant que 2014 marquait le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), a attiré l'attention sur un certain nombre d'importantes réalisations, qu'il s'agisse du nombre sans précédent de filles scolarisées et de la forte diminution du nombre de femmes mourant pendant l'accouchement, ou encore de l'augmentation du nombre de personnes en mesure d'exercer leurs droits en matière de procréation et de la baisse des taux de fécondité dans le monde. Il a souligné que la CIPD avait posé les fondements de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et placé l'être humain au cœur du développement. Néanmoins, les inégalités faisaient encore trop de laissés-pour-compte et la discrimination continuait d'être un fléau des droits de

l'homme et des droits en matière de procréation. Ayant démontré que le développement passait avant tout par le respect des droits de l'homme, des études contemporaines avaient contribué à renforcer les bases du Programme d'action de la CIPD, qui sous-tend l'activité du Fonds, et à faire du respect des droits de l'homme la pierre angulaire des objectifs de développement durable. Il escomptait que les États Membres renforcent ce message à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le Programme d'action de la CIPD, qui se tiendrait le 22 septembre 2014.

42. Remerciant le Conseil d'administration de l'appui sans faille qu'il avait apporté au renouvellement de son mandat, le Directeur exécutif a noté qu'en appliquant le plan stratégique qu'il avait élaboré quatre ans auparavant, le FNUAP était devenu plus efficace, plus responsable et mieux centré sur les mesures à prendre pour « faire mouche ». Le FNUAP avait fait de remarquables progrès dans l'exécution des programmes et le renforcement des capacités de personnel. La nouvelle stratégie des ressources humaines avait aidé à constituer une main d'œuvre de toute première qualité et à donner une impulsion déterminante. Les programmes de pays étaient parfaitement alignés sur le plan stratégique pour 2014-2017, adaptés aux priorités locales de développement et renforcés par une planification et une surveillance accrues des résultats et des programmes. De même, le Fonds avait renforcé sa fonction d'évaluation grâce à l'adoption d'une politique d'évaluation révisée et à la création du Bureau indépendant d'évaluation.

43. Abordant la question de l'exécution des programmes, le Directeur exécutif a affirmé que le FNUAP s'était associé avec ses partenaires des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et du système de développement des Nations Unies pour créer un programme visant à accélérer, jusqu'à la fin de 2015, la réalisation des progrès pour ce qui est de l'OMD 5 relatif à la mortalité maternelle et à la santé procréative. Au nombre de ces activités, figuraient l'élargissement de l'accès à la santé procréative et aux services de planification familiale, en vue de toucher les jeunes, les adolescentes, les populations marginalisées, défavorisées et mal desservies, notamment les femmes et les filles dans les milieux en crise, ainsi que toutes les victimes de violence sexuelle et de mutilations génitales féminines.

44. Par ailleurs, le FNUAP menait une action énergique sur le plan humanitaire, fournissant des produits et des services d'importance vitale à la population féminine, dans des milieux souvent très dangereux. En 2012 et 2013, le Fonds avait augmenté de 50 % la mise en œuvre de programmes dont dépendait la survie de nombreuses personnes, et faisait face à un nombre sans précédent de crises simultanées, à grande échelle, en République centrafricaine, en Iraq, en République arabe syrienne et dans le Soudan du Sud. Il intervenait dans des pays qui tentaient de faire face à l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest afin d'assurer à la population un accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative, et maîtriser la propagation de la maladie. Le FNUAP veillait à ce que les besoins spéciaux des femmes en matière de santé et de procréation soient pris en compte dans la planification de l'action humanitaire. Vu que le Fonds était résolu à renforcer ses mécanismes et ses capacités d'intervention humanitaire, le Directeur exécutif appelait les donateurs à envisager de faire des annonces de contributions pluriannuelles.

45. Le succès du Fonds dépend fortement de son aptitude à recueillir et à utiliser les données permettant de comprendre la dynamique des populations, sans

lesquelles les pays de programme ne pourraient répondre aux besoins de leur peuple. Le FNUAP continuerait d'aider les pays à renforcer leurs capacités pour créer et utiliser des données relatives à la population, qui éclaireraient l'élaboration des politiques et des stratégies nationales de développement, tout en tirant parti de ses partenariats pour faire avancer l'action menée par le système des Nations Unies. Les partenaires jouaient un rôle essentiel, à la fois dans la mise en œuvre de la CIPD et la réalisation des OMD qui restaient à atteindre, ainsi que dans le fonctionnement du Fonds. Le FNUAP était résolu à collaborer avec un large éventail d'acteurs aux niveaux mondial, régional et national, notamment moyennant la mobilisation de ressources nationales. Il appuyait fermement l'Initiative « Unité d'action des Nations Unies » et s'employait résolument à adapter ses mécanismes aux fins d'une meilleure harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies. En étroite collaboration avec le Conseil d'administration, le FNUAP continuerait de promouvoir une action collective pour atteindre les objectifs de développement durable sous l'égide de la CIPD.

46. Pour conclure, le Directeur exécutif a noté que le vingtième anniversaire de la CIPD marquait une occasion unique de promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014 et de faire progresser le programme de développement durable. Bien que les partenaires mondiaux du développement aient tiré un grand nombre d'enseignements de la CIPD depuis son adoption en 1994, il convient avant tout de retenir qu'un progrès qui excluait la moitié de la population mondiale n'était pas un progrès; une croissance inéquitable n'était pas durable et le développement sans respect des droits de l'homme était impossible. Il a remercié le Conseil d'administration de son appui ferme et sans faille et réaffirmé l'attachement du Fonds à donner aux populations les moyens de bâtir durablement un monde de paix, de justice et d'égalité.

47. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le Directeur exécutif pour le renouvellement de son mandat et lui ont rendu hommage pour la façon dont il dirige le FNUAP. Ils ont souligné que l'action menée par le Fonds était nécessaire pour réaliser des avancées en matière de développement, qui devaient nécessairement reposer sur l'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l'égalité entre les sexes. Le plan stratégique pour 2014-2017 tenait compte de cet impératif, en mettant l'accent sur l'accès universel à la santé sexuelle et procréative, le respect des droits en matière de procréation, et les besoins des femmes et des jeunes. Les membres du Conseil se sont félicités des travaux menés par le Fonds pour mettre fin aux mutilations génitales féminines, ainsi qu'au mariage précoce et forcé, en particulier chez les enfants. Il importait au plus haut point d'accélérer la mise en œuvre du programme de la CIPD et de le mettre au service d'un programme de développement, à la fois ambitieux et transformant, pour l'après-2015, qui tienne compte des questions de population. Ils ont félicité le FNUAP pour son rôle de chef de file dans l'examen de la suite donnée à la CIPD, et pour sa contribution à l'élaboration de l'index du Secrétaire général, qui mettait en évidence une large adhésion des États Membres au Programme d'action du Caire. Ils ont souligné que le FNUAP était un partenaire essentiel à la session de l'Assemblée générale sur la CIPD au-delà de 2014 et exhortait les États Membres à renouveler leur engagement à exécuter le programme de la CIPD.

48. Les délégations ont fermement appuyé l'action humanitaire que mène le FNUAP et l'ont félicité pour les efforts qu'il déploie dans le monde entier, en particulier en République centrafricaine, en Iraq, en République arabe syrienne et en

Afrique de l'Ouest, afin de fournir aux femmes et aux filles, parmi les plus vulnérables au monde, des produits de santé procréative, des conseils d'ordre psychosocial et d'autres services d'importance vitale. Ils approuvaient les mesures prises par le Fonds pour lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence humanitaire. Plusieurs délégations ont fermement appuyé l'augmentation des contributions aux préparatifs du FNUAP en prévision des catastrophes qui pourraient survenir dans les pays à haut risque, ainsi que la rationalisation des programmes humanitaires à tous les niveaux, et encourageaient le FNUAP à recruter le volume de personnel nécessaire pour renforcer son action humanitaire.

49. Tout en mettant en évidence les réalisations de ces 20 dernières années, les délégations ont souligné qu'il restait encore beaucoup à faire pour assurer à tous un développement durable, moyennant l'élimination des inégalités et des injustices sociales. Tout en étant très satisfaites de la prise en compte des questions de population dans le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, elles auraient préféré voir un renforcement plus marqué des engagements internationaux, et ont souligné l'importance de prendre en compte toutes les vues des États Membres dans ce débat. Elles ont signalé combien il importait que le FNUAP soit présent dans les pays de programme, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, pour favoriser la maîtrise des programmes et des priorités par les pays, et notaient avec préoccupation que les changements apportés à l'élaboration des programmes, au niveau des pays, pouvaient faire reculer le nombre des activités dans certaines régions.

50. Félicitant le FNUAP pour son attachement au respect du principe de responsabilisation et de transparence et à l'obtention de résultats, les délégations ont rendu hommage aux efforts qu'il a consentis pour établir une plateforme en ligne permettant de suivre les résultats, et l'ont encouragé à continuer d'améliorer la gestion des risques. Elles espéraient que le nouveau cadre des initiatives mondiales et régionales, ainsi que les changements apportés à l'établissement des rapports mettraient le Fonds dans une meilleure position pour fournir des résultats de qualité. Elles ont encouragé le Fonds à se servir du rapport annuel révisé pour fournir une meilleure analyse sur la façon dont les résultats sont obtenus, les risques gérés, les défis relevés et les enseignements tirés. Elles se félicitaient du dialogue régulier que le Conseil d'administration entretenait avec le nouveau Bureau indépendant d'évaluation, ce qui montrait clairement que le FNUAP était déterminé à renforcer sa fonction d'évaluation. Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont souligné avec force qu'un financement stable passait par l'établissement de partenariats interinstitutions et ont encouragé le Fonds à continuer de collaborer avec les organismes des Nations Unies.

51. En réponse, le Directeur exécutif a souligné que la CIPD au-delà de 2014 et le programme de développement pour l'après-2015 avaient un caractère plus universel que les précédents programmes de développement mondiaux. En les adoptant, la communauté internationale demandait au FNUAP de redoubler d'efforts afin d'aller au-devant des femmes et des filles où qu'elles se trouvent, ce qui appelait une stratégie de financement tout aussi ambitieuse. Le Fonds était résolu à nouer de nouveaux partenariats pour s'assurer des résultats, en conformité avec les priorités définies au niveau national. Faute de politique de reclassement, le Fonds maintiendrait une présence dans les pays de programme, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, mais modifierait son approche de façon à mieux répondre à leurs besoins et se concentrerait davantage sur l'établissement de nouveaux

partenariats dans chacun des pays intéressés. Le FNUAP continuerait d'accorder la priorité aux jeunes et solliciterait la coopération du Conseil d'administration en vue d'aller au-devant des jeunes partout dans le monde. Le Directeur exécutif, notant que le Programme d'action de la CIPD était une référence pour aller de l'avant, a remercié le Conseil d'administration d'avoir contribué à redonner un élan aux discussions du Groupe ouvert de travail. Il a appelé les États Membres à garantir leur plus haut niveau de représentation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la CIPD au-delà de 2014 afin de renouveler leurs engagements politique et financier de mise en œuvre, et d'annoncer si possible de nouvelles contributions.

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

52. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Gestion), a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2014 et au-delà (DP/FPA/2014/15).

53. Les membres du Conseil d'administration ont souligné que les ressources de base demeuraient l'assise financière du FNUAP, qui garantissait l'obtention de résultats au moyen d'une approche stratégique, réactive et prévisible. Préoccupés par la baisse du nombre de donateurs de ressources de base, ils se félicitaient de l'action que menait le Fonds pour étendre sa base de ressources, notamment le volume des contributions de la part des pays à revenu intermédiaire, et encourageaient les États Membres, qui étaient en mesure de le faire, à augmenter leurs contributions aux ressources de base moyennant, entre autres, des promesses de dons pluriannuelles. Certains États Membres ont donné l'assurance au FNUAP qu'ils maintiendraient ou augmenteraient leurs contributions aux ressources de base en 2015.

54. Les membres du Conseil sont convenus de la nécessité de réexaminer les ressources autres que les ressources de base en vue de les rendre plus souples et plus prévisibles et se réjouissaient de participer à un dialogue structuré annuel avec le FNUAP sur la façon de financer les priorités établies par le Conseil, ainsi que les mesures à prendre pour faciliter ses fonctions de surveillance. Ils ont encouragé le FNUAP à élaborer des mesures encourageant l'octroi de contributions au titre des ressources de base, en faisant mieux connaître ses résultats et en les adjugeant aux donateurs, et en nouant des partenariats avec des bailleurs de fonds aux niveaux mondial, régional et national. Ils ont appelé le FNUAP à prendre des mesures incitatives et à établir des mécanismes et des sources de financement qui facilitent le recours à des ressources (autres que les ressources de base) qui soient plus souples, peu préaffectées et parfaitement alignées. Ils ont demandé que le Fonds élabore un plan de mobilisation des ressources indiquant la façon dont la suite donnée au cadre intégré des résultats et des ressources serait financée, et proposant notamment des mesures pour élargir la base des ressources de base. Le dialogue annuel structuré leur fournirait le cadre approprié pour débattre de ces questions.

55. Sur la question des contributions à la préparation du FNUAP aux situations d'urgence et à l'organisation des secours, une délégation a demandé des précisions sur les critères appliqués pour choisir les pays à haut risque pendant la période couverte par le plan stratégique pour 2014-2017, notant qu'il importait de faire la différence entre les conflits et les catastrophes naturelles.

56. En réponse à la question sur les critères de financement à la préparation aux situations d'urgence, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a présenté les trois niveaux de l'action humanitaire du Fonds à partir desquels on mesurait les « risques élevés », du niveau 1 sur le renforcement des capacités des pays pour faire face aux situations d'urgence au niveau 3 sur la participation à l'ensemble de l'action humanitaire.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

V. Mise à jour de la politique de contrôle du FNUAP

58. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le projet de politique de contrôle révisée du FNUAP.

59. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des efforts déployés par le FNUAP pour veiller à ce que la politique de contrôle révisée avait pleinement couvert les questions d'audit interne, d'investigation, d'évaluation, d'éthique et autres questions liées au contrôle. Ils ont encouragé une mise à jour régulière de la politique de contrôle, prenant en compte l'évolution constante du milieu dans lequel le Fonds agissait, et tenant compte des plus hautes normes internationales en matière de transparence et de résultats (pour ce qui est des pratiques de contrôle). Ils ont félicité le Fonds du large processus de consultation qui s'est ensuivi, ainsi que des excellents ajustements apportés et attendaient avec intérêt l'élaboration définitive de la politique et son adoption au début de 2015.

60. En réponse, la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP ont invité d'autres délégations à transmettre par écrit leurs observations dans les deux semaines qui ont suivi la session du Conseil d'administration de façon à garantir la mise au point et la traduction du projet de document en temps voulu. Elle a déclaré que le FNUAP prendrait en compte les observations de l'ensemble des délégations dans le projet de politique final.

61. Le Conseil d'administration a pris note du projet de politique de contrôle révisée du FNUAP.

VIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

62. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a présenté ce point.

63. Le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et le Représentant permanent de l'Équateur ont présenté leurs descriptifs de programmes de pays respectifs avant que les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les États arabes et l'Afrique orientale et australe ne présentent respectivement les descriptifs de programmes de pays pour l'Équateur, le Guatemala, le Paraguay et l'État de Palestine, ainsi que la première prolongation de deux ans pour le Botswana.

64. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/2), l'Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/6), le Guatemala

(DP/FPA/CPD/GTM/7), le Paraguay (DP/FPA/CPD/PRY/7) et l'État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/5).

65. Le Conseil d'administration a approuvé selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 2006/36, sept programmes de pays définitifs examinés à la session annuelle: Afghanistan, Angola, Comores, Sierra Leone, Timor-Leste, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.

66. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de deux ans du programme pour le Botswana (DP/FPA/2014/13).

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

67. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a présenté la version actualisée du plan intégré d'allocation des ressources pour 2014-2017 (DP/FPA/2014/CRP.4).

68. Les délégations se sont félicitées de l'allocation de près de 85 % du montant total des ressources disponibles aux programmes (dont environ 15 % alloués aux frais de gestion) au cours de la période couverte par le budget du plan intégré des résultats et des ressources pour 2014-2017, ce qui attestait le remarquable effort accompli pour donner la priorité au travail programmatique. Elles ont rendu hommage à l'action qu'avait menée le Fonds pour étendre sa base de ressources, laquelle comprenait des contributions de pays à revenu intermédiaire. Félicitant le FNUAP d'avoir établi une plateforme en ligne accessible au public, destinée à suivre les résultats, les délégations ont demandé un supplément d'information sur son mode de fonctionnement. Remerciant le FNUAP de son compte rendu de la situation financière et de l'approche consultative qui s'est ensuivie, ils ont noté que le financement demeurerait le principal défi à venir. La question des engagements de financement et la notion de masse critique, évoquée dans les déclarations des délégations, sont traitées en détail dans les sections VI et IX, respectivement, du présent rapport.

69. En réponse, le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a noté que le Fonds avait fait des progrès considérables, s'agissant de respecter les principes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI), en publiant, pour la première fois en 2013, des données actualisées sur l'utilisation de ses ressources de base et des autres ressources dans le cadre de divers projets et en des lieux différents. Fermement attaché au principe de transparence et de responsabilisation, le FNUAP travaillait sur les principes de l'Initiative en vue d'être à même, d'ici à 2015, de publier des mises à jour trimestrielles sur l'exécution des programmes, l'obtention de résultats et le financement.

70. Le Conseil d'administration a pris note de la version actualisée du plan intégré d'allocation des ressources pour 2014-2017 (DP/FPA/2014/CRP.4).

IX. Mise en œuvre de l'examen quadriennal

71. Le Directeur de la Division des relations internes et extérieures du FNUAP a présenté le rapport sur le financement du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/FPA/2014/CRP.5).

72. Les membres du Conseil d'administration ont rappelé l'importance d'un financement suffisant et de qualité, condition préalable à la viabilité financière des efforts de développement à long terme accomplis par le FNUAP. Ils se sont félicités du processus de consultation et des débats sur le financement, ainsi que de la notion de masse critique. Ils saluent les efforts collectifs du Fonds visant à établir un certain nombre de principes de base définissant la notion de masse critique, et à élaborer des stratégies de financement durable. Ils ont reconnu l'utilité des principes et apprécié la tentative d'affiner la notion de masse critique auprès des organismes des Nations Unies, prenant en compte le mandat unique de chacun d'entre eux et la nécessité de présenter des résultats dans le cadre des efforts qu'ils accomplissent individuellement pour mobiliser des ressources.

73. Les délégations se sont félicitées des propositions du Fonds énoncées dans le document de séance, qui attestait l'effort accompli pour donner suite à la recommandation de l'examen quadriennal tendant à renforcer le financement d'ensemble et à obtenir des ressources plus prévisibles et de meilleure qualité. Signalant toutefois que l'élaboration par le FNUAP des principes communs différerait de ceux présentés au Conseil en décembre 2013, les délégations ont demandé qu'un niveau de cohérence soit maintenu à travers toutes les organisations. En outre, tout en appréciant les efforts consentis par le Fonds pour mettre en pratique la notion de masse critique dans le cadre du FNUAP, en l'alignant parfaitement sur le cadre intégré de résultats et de ressources, elles ont émis des réserves sur sa réelle capacité d'améliorer la structure financière et les modes de financement du Fonds. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer d'affiner sa notion de masse critique, qui évoluerait selon les tendances de financement.

74. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt la tenue d'un dialogue structuré périodique, qui contribuerait à prendre en compte l'évolution des notions et les estimations au cours de la mise en œuvre du plan stratégique. Ils escomptaient que le dialogue structuré se tienne tous les ans et soit un point permanent à l'ordre du jour du Conseil, allant de pair avec un examen annuel de la situation financière. Le dialogue structuré permettrait au Conseil de se préparer à l'examen à mi-parcours du cadre intégré de résultats et de ressources, notamment l'application de la méthodologie de recouvrement des coûts. Recommandant au FNUAP de continuer à consulter les membres du Conseil en vue d'élargir la base des donateurs, gardant à l'esprit des approches de financement souples et des modèles de prise de décision, ils ont encouragé le FNUAP à partager les pratiques les meilleures sur l'amélioration des ressources de base et autres ressources avec les organismes des Nations Unies, et à élaborer davantage de mesures d'incitation à l'apport de financements souples, prévisibles et moins préaffectés. Sur la question des fonds thématiques d'affectation spéciale, une délégation a demandé des précisions sur les critères employés pour choisir les pays qui en bénéficieraient.

75. En réponse, la Directrice de la Division des relations internes et extérieures du FNUAP a dit qu'elle attendait avec intérêt la participation active et continue du Conseil aux débats informels sur la version révisée du plan de mobilisation de ressources. Sur la question des fonds thématiques d'affectation spéciale, elle a indiqué que les pays choisis comme bénéficiaires étaient les plus touchés et avaient les plus grands besoins, qu'il s'agisse de santé maternelle et de mortalité, de santé sexuelle et procréative ou des produits de santé maternelle.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

Débat consacré à l'UNOPS

X. Déclaration du Directeur exécutif et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies

77. Dans sa déclaration liminaire à sa première session du Conseil, la Directrice exécutive de l'UNOPS a remercié les délégations de leur accueil chaleureux et rendu hommage aux efforts inlassables et au dévouement dont on fait preuve le Directeur exécutif sortant et le Directeur exécutif adjoint. Elle a noté qu'elle avait repris les rênes d'une organisation qui était financièrement stable et prospère. En 2013, les nouveaux engagements que l'UNOPS avait pris avec ses partenaires avaient atteint le chiffre record de 1,96 milliard de dollars, et l'organisation appuyait 1 230 projets actifs avec les partenaires, en particulier le pavage des routes, l'achat de machines, la construction de ponts, la création d'hôpitaux et de cliniques, la formation de personnel et la prestation de services de conseil. Une grande partie de ces activités avait été menée dans des États fragiles et touchés par des conflits, et dans des conditions de sécurité difficiles, notamment en Iraq, en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Yémen.

78. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS redoublerait d'efforts pour que ses travaux deviennent réellement durables et puissent bénéficier aux générations à venir. L'appui qu'offrait le Conseil d'administration demeurait essentiel, celui-ci ayant encouragé l'UNOPS à recourir aux ressources locales pour obtenir des résultats et à renforcer les capacités nationales, domaine dans lequel l'organisation disposait d'un avantage comparatif reconnu. L'UNOPS attendait avec intérêt d'élargir ses partenariats et d'explorer les principales possibilités de financement qui s'offraient pour financer le développement, et d'accroître l'efficacité et la durabilité du rendement des investissements réalisés par ses partenaires. Elle a souligné que le renforcement des capacités nationales n'était pas seulement essentiel aux résultats du développement mais était économiquement utile. Notant que l'UNOPS recherchait sans cesse de nouveaux moyens d'apporter des contributions concrètes à ses partenaires, elle a évoqué son nouveau mémorandum d'accord avec le Secrétariat de l'ONU, qui prolongeait leur partenariat jusqu'en 2019, ainsi qu'un nouveau mémorandum avec le PNUD portant sur le génie civil, qui devait être signé prochainement.

79. L'importance d'un large éventail de partenariats était essentielle au succès du programme de développement pour l'après-2015. Pour l'UNOPS, ces partenariats devaient tirer le meilleur parti de ses ressources pour trouver des solutions efficaces dans les domaines où il était doté d'un mandat clair, soit la gestion durable des projets, l'infrastructure et les achats. Si l'assistance internationale au développement dans les États fragiles était essentielle, les ressources et les finances nationales l'étaient tout autant et gagnaient en importance. En 2013, les gouvernements nationaux avaient financé 29 % des travaux de l'UNOPS. Sur le plan du développement, une coopération efficace exigeait la participation, la coordination et

l'appui des gouvernements; l'UNOPS devait se préparer à gérer un volume de fonds moins important mais à offrir une plus grande gamme de services consultatifs de gestion, ce qui aiderait les partenaires à renforcer leurs capacités. En s'adaptant aux changements, l'UNOPS s'efforçait de conserver un rôle pertinent. L'organisation continuerait de faciliter les flux de fonds traditionnels, démontrerait son bien-fondé auprès de divers partenariats établis entre le secteur public et le secteur privé et demeurerait un intermédiaire impartial entre les gouvernements, les investisseurs d'impact et les bénéficiaires. L'UNOPS étudiait les moyens de renforcer ses partenariats pour financer des projets à impact social sur les plans de l'infrastructure, de la création d'emplois et du changement climatique, tout en offrant des services sur demande aux parties prenantes dans les domaines de compétence particulière. À titre d'exemple, on pouvait citer le Partenariat mondial Halte à la tuberculose, dans le cadre duquel l'UNOPS avait été unanimement choisi pour fournir toute une gamme de services.

80. La Directrice exécutive a donné l'assurance aux membres du Conseil que l'UNOPS continuerait d'aligner ses travaux sur les normes internationales, de maintenir et de renforcer sa politique de tolérance zéro envers la fraude et les violations des règles d'éthique, de développer ses activités de formation, de promouvoir une culture de responsabilisation et de renouveler son ferme attachement à la transparence. Si des résultats remarquables avaient été obtenus, d'énormes problèmes persistaient, et l'UNOPS, en partenariat avec d'autres organismes, avait dû se préparer à gérer toute une gamme de risques connexes, dans le respect des plus hautes normes d'intégrité, et avait dû investir dans le développement des ressources humaines et appuyer collègues et partenaires qui avaient choisi de travailler dans les conditions les plus difficiles en vue d'améliorer le sort d'autrui et de contribuer à un changement réel et durable.

81. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté le rapport annuel statistique sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2013 (DP/OPS/2014/5). Le report mettait en relief la progression soutenue des activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies, qui se sont élevées à 16,1 milliards de dollars en 2013, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2012. La plus grande partie de ces fonds ont été affectés aux produits pharmaceutiques, aux services de soins de santé, aux équipements médicaux, aux transports, à la construction et à l'alimentation. On a constaté ces 10 dernières années une hausse positive et continue des achats auprès des pays en développement et des économies en transition, qui représentent actuellement plus de 60 % du montant total des achats du système des Nations Unies. Entre 2009 et 2013, le volume total des achats auprès de ces pays avait augmenté de 2 milliards de dollars, et sur les 10 principaux fournisseurs du système des Nations Unies en 2013, quatre étaient des pays en développement et des économies en transition. Les achats les plus importants venaient de la Division des achats de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNOPS, par ordre décroissant – et représentaient plus de 80 % des achats effectués par les entités des Nations Unies.

82. La Directrice exécutive a noté que les organismes des Nations Unies accordaient un appui et un intérêt plus importants aux pratiques responsables en matière d'achats. Leur volume d'achats auprès des membres du Pacte Mondial n'avaient cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années. Pour la sixième

année consécutive, l'UNOPS avait publié un supplément thématique au rapport annuel sur les achats, qui était centré, en 2014, sur l'innovation dans les achats et les approvisionnements, et sur la façon dont les achats pouvaient sous-tendre l'innovation au service du développement. L'UNOPS a continué de promouvoir des pratiques responsables et innovantes en matière d'achats, à l'appui du système des Nations Unies et d'un grand nombre de partenaires.

83. Les membres du Conseil ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive et se sont dits confiants dans l'avenir de l'UNOPS sous sa direction. Ils ont félicité le Directeur exécutif adjoint d'avoir dirigé les travaux de l'UNOPS avec succès pendant la période de transition. Ils ont mis à l'honneur les succès de l'UNOPS, appréciant à sa juste valeur le mandat et la structure uniques de l'organisation, qui avait acquis la réputation d'agir de manière efficace et rationnelle, devenant l'un des porte-drapeaux du système des Nations Unies. Ils ont également salué les résultats remarquables de l'UNOPS et son attachement aux principes de transparence et de responsabilisation.

84. Notant les efforts consentis par l'UNOPS pour accroître son efficacité opérationnelle et renforcer ses capacités de surveillance et d'évaluation, un groupe de délégations a signalé les domaines dans lesquels l'UNOPS devrait soit maintenir soit renforcer son action: a) les personnes, en particulier les femmes, en améliorant leurs conditions de travail et en garantissant des contrats plus prévisibles et un meilleur suivi du comportement professionnel; b) le renforcement des capacités nationales, l'égalité entre les sexes, l'innovation, les nouveaux partenariats, la viabilité de l'environnement; c) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Ils souhaitaient en savoir davantage sur les efforts fournis par l'UNOPS pour nouer des partenariats novateurs avec le secteur privé, ou encore entre le secteur public et le secteur privé. Les délégations ont également encouragé l'organisation à continuer de veiller à la préservation de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation de ses projets.

85. Se référant au rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies, les délégations, impressionnées par la qualité et l'ampleur des données, ont souligné l'importance revêtue par la collecte, l'analyse et la ventilation des données dans l'évaluation et le suivi des progrès de développement. Elles ont noté que le rapport soulignait combien il devenait sans cesse plus urgent que les organismes des Nations Unies œuvrent de concert en s'efforçant à faire des bénéfices et des économies au moyen de solutions astucieuses d'achats en commun. Elles ont déclaré combien il importait de rechercher des possibilités d'achats écologiquement rationnels, soulignant le rôle de chef de file de l'UNOPS en la matière, et qu'elles offraient leur plein appui à l'organisation, qui intervenait auprès de tous les organismes des Nations Unies en cherchant à collaborer en synergie, et en les invitant à utiliser ses services d'achat.

86. Soulignant qu'il était nécessaire de mieux gérer les risques, les membres du Conseil d'administration ont encouragé l'UNOPS à collaborer avec d'autres partenaires en vue d'assurer une gestion des risques qui soit à la fois efficace et complète. Ils ont souligné que l'UNOPS n'avait pas encore tiré pleinement parti de sa capacité d'améliorer l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies, compte tenu de ses connaissances et de ses compétences en matière de gestion de projets, d'infrastructures et de prestation de services d'achat dans les crises humanitaires après un conflit ou une catastrophe. Ils ont félicité l'UNOPS d'avoir

signé le mémorandum d'accord avec le Secrétariat de l'ONU et espéraient qu'il susciterait des initiatives semblables avec d'autres organismes des Nations Unies. Un certain nombre de délégations ont encouragé l'UNOPS à aider plus activement les pays en développement à résoudre les problèmes d'approvisionnement et les goulets d'étranglement.

87. En réponse, la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil de leurs orientations et de leur solide soutien. Elle a noté que les champions des meilleures pratiques internationales étaient conscients que l'UNOPS visait l'excellence, et avait donné l'assurance aux délégations que l'organisation poursuivrait sur cette voie. L'UNOPS attendait avec intérêt de nouer des partenariats solides, résolu à pousser plus loin les succès déjà remportés sur le plan de l'efficacité et de l'efficience et à démontrer sa valeur ajoutée. L'UNOPS tiendrait compte des domaines dans lesquels les membres du Conseil souhaitaient voir des améliorations, notamment pour ce qui est de l'évaluation, et leur rendrait compte de ses activités de mises en œuvre lors des prochaines sessions.

88. Notant que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS consacraient plus de la moitié de leurs dépenses de développement aux achats, le Directeur exécutif adjoint a insisté sur la nécessité de remédier à ce problème sous un angle différent. Alors qu'elles élaboraient des rapports depuis 30 ans, les trois organisations n'avaient toujours pas résolu la question du manque d'information sur l'origine des biens, les chiffres publiés ne portant que sur l'origine des produits achetés. Le Directeur exécutif adjoint a suggéré qu'il fallait commencer par améliorer la collecte de données relatives au système de planification des ressources de l'entreprise et améliorer les moyens de faire état correctement de l'origine des biens.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/26 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies.

Débat conjoint

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

90. Le Directeur du Bureau de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2014/1). Au nom des trois organisations, le Directeur du Bureau d'appui aux achats du PNUD a présenté les domaines d'intervention couverts par le rapport et ses principales conclusions.

91. Les délégations se sont félicitées de l'engagement pris par les organisations d'effectuer des achats collectifs, ce qui avait contribué à la réalisation d'économies et d'améliorations significatives. Le fait que le système des Nations Unies était conscient des avantages que recouvrait le regroupement des achats et qu'il avait l'intention de les transposer à plus grande échelle était encourageant. Les délégations souhaitaient en entendre davantage sur les économies que réalisait chaque organisme et sur les mesures d'incitation prises pour effectuer des achats groupés. Préconisant en priorité les accords à long terme, elles appuyaient les efforts consentis pour encourager le plus grand nombre possible d'organisations à y recourir.

92. Les délégations ont prié les organisations d'explorer ensemble les possibilités de ventiler la demande et de chercher à établir dans quelle mesure le regroupement accru des achats pouvait influencer les marchés, offrir de meilleurs prix et renforcer la sécurité des approvisionnements. Elles étaient très intéressées par l'analyse conjointe des dépenses dans les quatre grands domaines de prestation des services relatifs aux marchandises, et souhaitaient être tenues informées des progrès accomplis; elles souhaitaient savoir de quelle manière les États Membres pouvaient faciliter ces initiatives. Elles ont préconisé de mettre la coopération au service des achats groupés, au niveau des pays, pour aller au-delà de la prestation des services communs et des achats pour regrouper à la fois les achats et la prestation de services, notamment pour les étapes que sont la planification, la prévision et la recherche comparative.

93. Les délégations ont demandé des informations sur les difficultés que posaient les achats collectifs et sur les mesures que prenaient les organisations pour y faire face et pour promouvoir la mise en commun des achats aux niveaux mondial, régional et national, notamment en ce qui concerne les activités d'achat dans le cadre des programmes. Elles souhaitaient en apprendre davantage sur l'effet des achats groupés au niveau régional. Elles attendaient avec intérêt de recevoir les rapports annuels statistiques sur les achats du système des Nations Unies, notamment des détails sur les articles, les volumes et les montants, ce qui contribuerait à institutionnaliser la pratique de l'achat groupé et d'indiquer les différents types de démarche collective que pouvait adopter le système des Nations Unies dans son ensemble.

94. En réponse, le Directeur du Bureau d'appui aux achats du PNUD a fait observer que les achats étaient avant tout une affaire de partenariat, chaque organisation ayant néanmoins ses propres préoccupations. Il était néanmoins difficile de définir des normes communes dans des domaines bien précis. Par ailleurs, l'aspect volontaire des activités communes d'achat posait un problème, ainsi que le marché du travail, faute de mesures d'incitation pour collaborer avec le système des Nations Unies. Enfin, le regroupement d'achats pouvait de manière involontaire causer la diminution de ressources, dont certaines organisations étaient devenues tributaires. De même, la collecte de données faisait obstacle à la recherche d'une meilleure compréhension de la voie à suivre. Pour ce qui est des moyens d'incitation, les organisations avaient été encouragées à collaborer par des mesures internes et externes, mais c'était essentiellement le bon sens qui les avait guidées sur cette voie. Une coopération accrue sur l'analyse des données permettrait de clarifier la voie à suivre. Quant à la question régionale, même si elles agissaient essentiellement à l'échelle mondiale, les organisations lui prêtaient une attention plus attentive compte tenu des besoins régionaux et des entreprises à vocation régionale.

95. La Directrice exécutive du FNUAP (Gestion) a souligné que 2012 avait marqué un tournant dans l'évolution des achats groupés, le système des Nations Unies ayant élaboré des outils et des procédures d'harmonisation, y compris pour les achats collectifs, qui avaient depuis lors connu une courbe croissante. Maintenant que plusieurs organisations avaient adopté ces nouveaux outils et procédures, la trajectoire ascendante du regroupement d'achats se poursuivrait d'autant que les procédures opérationnelles standard de l'initiative « Unis dans l'action » faciliteraient son application au niveau national.

96. Le Directeur du Bureau de gestion du PNUD a évoqué les efforts particuliers accomplis pour axer le regroupement d'achats plus sur la programmation que sur les frais administratifs. Devant la tendance croissante à la programmation commune, le regroupement d'achats intervenait plus tôt dans le processus. Il a noté qu'en devenant plus collaboratif, le système des Nations Unies devrait prendre des mesures visant à harmoniser leurs systèmes de ressources.

97. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a fait observer que les difficultés rencontrées pour mesurer les progrès tenaient au fait que les organisations intéressées n'étaient pas encore convenues de définitions relatives au regroupement d'achats, mais aussi au cycle continu de questions non résolues. En outre, les organisations ne tenaient pas à effectuer des achats groupés si elles perdaient à la fois revenus et visibilité, si elles avaient à gérer des budgets qui n'étaient pas interchangeables ou si elles cherchaient à protéger des intérêts particuliers. Le Directeur exécutif adjoint a signalé deux mesures d'incitation possibles: veiller à ce qu'aucune organisation ne soit pénalisée par le regroupement d'achats s'il contrevenait à ses intérêts commerciaux, et privilégier une « centralisation sensée » des activités d'achat, dans la mesure où la plupart des économies étaient réalisées au niveau du Siège. Il a souligné l'importance de ces mesures et de l'appui apporté par le Conseil, en particulier lorsque les arguments dissuasifs avaient autant de poids.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/27 sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatif aux activités communes d'achat.

XII. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

99. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a présenté le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2014/24-DP/FPA/2014/16 et Corr.1). Le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a donné une présentation sur le rapport.

100. Les membres du Conseil de coordination ont félicité le PNUD et le FNUAP de leur contribution au programme commun. Notant l'augmentation du nombre de nouvelles infections, en particulier chez les femmes, et le manque d'accès à la santé sexuelle et procréative, la démarche du FNUAP fondée sur le respect des droits prenait toute son importance. Les délégations ont fermement appuyé le renforcement des liens entre la santé sexuelle et procréative, le respect des droits de procréation et le VIH. Les délégations se sont félicitées de l'étroite coopération entre l'ONUSIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et l'UNICEF sur l'éducation sexuelle et la prestation de services favorables aux jeunes, en particulier dans le cadre des principes de l'ONUSIDA sur la répartition du travail.

101. Les membres du Conseil de coordination félicitaient le PNUD d'établir un lien entre le développement durable et les effets du VIH sur la santé, la société et l'économie, saluant son approche multisectorielle et orientée vers l'équité. Le PNUD avait un rôle important à jouer, s'agissant de soutenir la mise en œuvre du

nouveau modèle de financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de renforcer la gestion des risques. Notant qu'à sa trente-troisième séance, le Conseil de coordination du Programme avait demandé que l'ONUSIDA prenne des mesures pour renforcer la cohérence et la coordination parmi les institutions d'appui technique bilatérales et multilatérales, les délégations souhaitaient être informées des progrès accomplis, pour ce qui concernait notamment le nouveau modèle de financement au niveau national, se concentrant sur le rôle du PNUD et la collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé. Soulignant le rôle du PNUD dans la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial, dans laquelle il servait de destinataire principal par intérim, elles ont encouragé le PNUD à procéder au renforcement systémique des capacités nationales de manière plus vigoureuse et à promouvoir le développement des stratégies de sortie.

102. Les organisations étaient appelées à se montrer prudentes sur les progrès réalisés pour lutter contre l'épidémie et maintenir leur présence physique dans les pays où la situation n'était pas encore stable. Les délégations se félicitaient du rôle que jouait le PNUD, s'agissant d'aider les pays à attirer des financements stables, pour lutter contre le sida, et soulignaient l'importance des mesures de prévention ciblant les jeunes et les adolescents, avec un appui plus solide des familles.

103. Plusieurs délégations ont fait observer que le cadre unifié du budget et des responsabilités de l'ONUSIDA permettait de rendre compte des réalisations et des progrès communs. Sans négliger la qualité du rapport, elles ont demandé des détails sur les activités courantes. Attirant l'attention sur les trois cibles relatives au VIH/sida pour l'après-2015, que les États Membres ont appuyées à la trente-troisième séance du Conseil de coordination du Programme, elles ont tenté une évaluation préliminaire – y compris ce qui était nécessaire pour l'exécution des programmes – sur les contributions prévues des organisations. Elles ont demandé à être tenues informées des dernières discussions de l'ONUSIDA sur la question, dans le cadre des négociations formelles sur le programme pour l'après-2015. Il importait que l'ONUSIDA et ses coparrains soient à même de mesurer ce qui était exigé et d'en être tenus informés. Les membres du Conseil ont souligné leur volonté de soutenir une action forte, bien coordonnée et multilatérale pour faire face au VIH et au sida, renforcée par un solide programme commun de l'ONUSIDA reposant sur l'inclusion et la non-discrimination.

104. En réponse, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a fait observer qu'il restait encore beaucoup à faire en matière de prévention. Dans le cadre des préparatifs du programme de développement pour l'après-2015, le FNUAP se concentrerait essentiellement sur l'intégration et l'inclusion. Le FNUAP devait diriger les efforts d'intégration et garantir une analyse plus solide de la planification, de la surveillance et de l'établissement de rapports axés sur les mesures prises pour intégrer les questions du VIH et du sida dans la planification familiale, sur l'éducation complète à la sexualité, y compris auprès des familles, et la violence sexiste, notamment auprès des hommes. Sur le front humanitaire, le FNUAP devait comprendre l'impact de l'instabilité et de la fragilité sur la transmission et sur les personnes vivant avec le virus. Le Fonds adoptait une démarche holistique et intégrée, centrée sur l'individu, en gardant un œil sur le futur programme de développement pour l'après-2015.

105. Le Directeur par intérim du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a pris note de la demande d'informations supplémentaires sur les exigences de mise en œuvre. Le renforcement des capacités et l'élaboration des stratégies de sortie étaient inhérentes à ce que le PNUD avait déjà réalisé en partenariat avec le Fonds mondial; le PNUD avait passé la main dans 22 pays en tant que destinataire principal. Lorsqu'il lui arrivait d'avoir à quitter un pays ou à céder un programme du Fonds mondial, qui bénéficiait de l'essentiel de ses subventions, le PNUD était souvent rappelé comme suite à un désengagement prématuré. Le PNUD s'attachait toujours à effectuer la transition au bon moment. Il souhaitait maintenir une présence physique dans les pays n'ayant pas de programme stable de lutte contre le VIH et le sida, et fournirait des informations sur les meilleures pratiques relatives à la participation familiale. Pour conclure, il a souligné que l'adoption par les États Membres des trois cibles sur le VIH/sida, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, serait nécessaire pour veiller à ce que le PNUD et le FNUAP soient dotés du mandat voulu pour les atteindre avec succès.

106. Le Conseil de coordination a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2014/24–DP/FPA/2014/16 et Corr.1).

XIII. Visites sur le terrain

107. Les rapporteurs ont présenté leurs rapports respectifs sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme mondial alimentaire au Panama et au Salvador (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2014/CRP.8), ainsi que la visite conjointe aux Fidji et à Samoa (DP/FPA/2014/CRP.2)

108. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil ont souligné l'utilité des visites de terrain, qui leur donnaient un aperçu direct de l'action que menaient les organismes de développement des Nations Unies sur le terrain et les aidaient à comprendre leur positionnement au niveau du pays en collaboration avec le gouvernement et les partenaires. Ils ont également souligné l'importance de la cohérence du système des Nations Unies dans l'exécution des programmes au niveau national, tirant parti de leurs divers avantages comparatifs.

109. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite commune au Panama et au Salvador (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2014/CRP.8).

110. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite commune aux Fiji et à Samoa (DP-FPA/2014/CRP.2).

XV. Questions diverses

Fonds pour l'environnement mondial: amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds – Note de l'Administratrice du PNUD

111. Le Directeur par intérim du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a présenté la note de l'Administratrice sur les amendements qu'il est proposé d'apporter à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (DP/2014/23).

112. Une délégation était préoccupée par le fait que la décision prise par le Fonds pour l'environnement mondial à sa cinquième assemblée en 2014 pourrait avoir des répercussions sur le financement des ressources régulières à l'intention des pays en développement. Elle souhaitait savoir si une évaluation avait été effectuée pour définir la nature de l'impact.

113. En réponse, le Directeur par intérim du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a donné l'assurance au membre du Conseil que la décision du Fonds pour l'environnement mondial n'aurait absolument aucune incidence sur la quantité ou le volume des ressources ordinaires allouées aux pays en développement qui pouvaient y prétendre. Seuls les pays ne remplissant pas les conditions requises étaient concernés; ceux pour qui des ressources avaient déjà été allouées n'étaient pas touchés non plus. En fait, la décision ne portait ni sur les montants mondiaux ni sur les montants alloués aux pays à titre individuel.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/28 sur le Fonds pour l'environnement mondial: amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds.

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

115. Dans sa déclaration au Conseil, le Vice-Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes a mis l'accent sur trois grandes questions: les changements institutionnels actuels, les modalités de contrat, ainsi que l'équilibre et la diversité en matière de gestion et de personnel. Le Conseil du personnel s'est tenu prêt à débattre de ces questions et de solutions possibles avec les organisations respectives.

116. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Vice-Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.